MINISTERE DE LA CONSTRUCTION, DU LOGEMENT ET DE L'URBANISME

Union-Discipline-Travail

FICHE DE DEPOT DES DOSSIERS D'AGREMENT AMENAGEUR FONCIER AAF

PIECES A FOURNIR	DISPONIBLE DANS LE DOSSIER
Une demande adressée au ministre de la construction, du logement, de l'assainissement et de l'urbanisme	
Une CNI du représentant légal	
Un certificat de nationalité	
Un casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois	
Un certificat de résidence en côte d'ivoire pour les étrangers	
Un curriculum vitae (CV)	
L'adresse géographique précise du siège	
L'adresse postale du siège	
Le numéro d'immatriculation au registre de commerce et de crédit mobilier	
Les contacts téléphoniques (téléphone fixe, portable), fax, etc.	
Les références techniques et financières de la société (relevé bancaire des trois derniers mois, bilan et le chiffre d'affaires des cinq dernières années, sauf pour les sociétés nouvellement constituées)	
Les statuts de la société	
L'attestation de régularité fiscale datant de moins de deux (02) mois	
La domiciliation bancaire	
La liste du personnel et l'organigramme de la société	
Les CV des cadres dirigeant (techniques, administratifs, juridique et général)	
La liste, les références des partenaires techniques (géomètre, urbaniste, ingénieur, bureau d'études techniques et entreprises travaux voies et réseaux divers) et copie des contrats les liant	
La liste et les références des partenaires financiers avec les adresses précises et les lettres d'intention de crédit	

NB : LE DOSSIER DE DEMANDE D'AGREMENT EST REMIS EN VINGT (10) EXEMPLAIRES DONT UN (01) ORIGINAL ET DIX-NEUF (09) COPIES ET 100.000 FRS POUR LES FRAIS DE DEPOT